



Pour dire STOP !

La coordination nationale « Jeunes Exilé-e-s En Danger »

**Organise une journée d'actions
le mardi 7 février 2023**

**Après un an d'une loi insuffisante
et non respectée**

STOP à la non assistance

STOP à la maltraitance

STOP aux incohérences

STOP à l'errance pour des centaines de jeunes

STOP aux expulsions arbitraires

ET À MÂCON ?

**Nous sommes ensemble
au cœur de la coordination nationale !**



La coordination nationale «Jeunes exilé-e-s En Danger» a choisi le 7 février, date du premier anniversaire de la loi Taquet pour qualifier la mise à la rue des mineurs en recours comme **acte de délaissement, de non assistance à personne en danger**. 7 associations, soutenues par 28 organisations signataires, appellent le gouvernement à garantir un accueil et une protection adaptés à tous les enfants en danger, y compris lorsqu'ils sont étranger-er-es.

Notre département de Saône-et-Loire, en charge de tous les mineurs, n'a pas mis en place une politique d'accueil conforme à ses missions et aux missions de l'ASE, service d'Aide Sociale à l'Enfance.

Extrait du bilan 2022 ASTI antenne Mâcon :

« Nous avons, à leur demande, accueilli et suivi 22 Jeunes Étrangers en 2022, Jeunes en désarroi, à la rue, suite à une fin de prise en charge par l'ASE, ce service ayant refusé leur demande de reconnaissance de minorité après évaluation. Sont concernés maintenant : des très Jeunes, des Jeunes filles, des Jeunes présentant une atteinte à la santé dont le traitement n'est pas mis en place.

Quelques chiffres concernant la Saône et Loire en 2021, extraits du rapport annuel de la Mission MNA au ministère de la justice : <https://www.vie-publique.fr/rapport/285748-mission-mineurs-non-accompagnes-rapport-annuel-d-activite-2021>

Par une campagne d'information sous forme notamment d'une **conférence de presse le 7 février**, nous soutenons aujourd'hui le rapport « **En finir avec les violations des droits des mineur-e-s isolé-e-s** ». 90 propositions parmi elles : placer le juge des enfants au centre de la procédure d'évaluation pour garantir la présomption de minorité, assister les mineur-es dans la reconstitution de leur état civil, assurer la scolarisation et l'accès à une couverture maladie dès le premier accueil, conditionner le financement de l'Etat au respect de l'accueil provisoire d'urgence, améliorer la répartition nationale, faciliter l'ouverture des tutelles ou délivrer un titre de séjour de plein droit à la majorité pour tous les mineur-es ayant été confié-e-s.

Ce rapport a été co-écrit par l'AADJAM, la Cimade, InfoMIE, Médecins du Monde, le Secours Catholique – Caritas France, le GISTI et l'UNICEF France. Il est soutenu par 28 organisations signataires dont FASTI Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s et LDH Ligue des droits de l'Homme.

A Mâcon nous sommes au cœur de coordination nationale «Jeunes exilé-e-s En Danger »

Mâcon, le 7 février 2023

Ligue des droits de l'Homme

macon@ldh-france.org – <http://site.ldh-france.org/macon/> 06 44 72 35 70

Association de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s

macon.asti@gmail.com 07 49 22 45 60